



**Expert en prévention et en maîtrise des risques**

**ATTESTATION N° DC 12 00 02**

**DETECTION AUTOMATIQUE D'INCENDIE**

**APTITUDE POUR LA CONFIRMATION D'ALARME  
POUR EXTINCTION AUTOMATIQUE A GAZ**

DEMANDE PAR : **FARE**  
ZA de la guinette  
Rue Duhamel du monceau BP 10809  
45308 DADONVILLE Cedex

NOM COMMERCIAL : **OA05F**

DESCRIPTION DU PRODUIT : **Détecteur optique de fumée**

DOMAINE COUVERT : **Pilotage d'installations d'extinction automatique à gaz – Confirmation d'alarme feu par des détecteurs de fumée ayant un mode de détection identique - § 2.12.1.1 de la R7 (juin 2007)**

PROTOCOLE D'ESSAIS : **Selon AMI 06-04 de novembre 2006 du CNPP : Attestation d'aptitude pour la confirmation d'alarme (méthode 1)**

SELON RAPPORT D'ESSAIS \* : **N° DI 12 00 08 du 15 Mars 2012**

SENSIBILITE : **Unique**

AVIS TECHNIQUE DU CNPP : **Satisfait les exigences du protocole d'essais**

Attestation établie à St Marcel par le **CNPP – DPMES – Laboratoire Electronique Incendie**

**Le 22 Mars 2012**

Cachet et signature du directeur :

**Pôle européen de sécurité CNPP-Vernon**  
**DPMES – Laboratoires Protection Mécanique et**  
**Electronique de Sécurité**  
Le Directeur  
L. PIN  
Signature électronique

\* Cette attestation dispense le fabricant de la présentation du rapport d'essais.

*Trame Attestation DC - Non Feu – Version 0*

Ce rapport qui ne saurait constituer ni une homologation, ni un agrément, ni une qualification de quelque nature que ce soit, concerne exclusivement les produits, matériels ou installations qui ont été présentés à l'examen du laboratoire. Il ne peut être reproduit ou publié que dans sa forme intégrale. Le CNPP décline toute responsabilité en cas de reproduction ou de publication non conforme. Le CNPP se réserve le droit d'utiliser les enseignements qui résultent du présent rapport pour les inclure dans des travaux de synthèse ou d'intérêt général, les travaux envisagés pouvant être publiés par ses soins.

